

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 juin 2023

Date de la Convocation : 26/05/2023
Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 11
Absents : 00

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel TEULIER – Maire.

Présents : BARRAU Milène, BAYE Loïc, BERNARD Jean-Louis, BEX Angélique, FAYRET Jean-Paul, GARDELLE Rémi, GIBERGUES Lucie, GRES Laurent, MIRABEL Anne-Isabelle, ROUX Patrick et TEULIER Daniel.

Mme GIBERGUES Lucie a été nommée secrétaire de séance.

N°13 : aménagement parcelle B315 en espace de loisirs-Demande subvention Conseil Régional

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de faire l'acquisition de la parcelle B315 située à proximité de la salle des fêtes pour l'aménager en terrain de jeux et de loisirs.

Des devis ont été demandés pour refaire le mur de clôture, pour le terrassement et la préparation des aires de jeux ainsi que pour l'achat et l'installation de jeux pour enfants.

Ce projet est estimé à 47 148.40€ HT/56 578.08€ TTC.

Afin d'aider la commune dans le financement de ce projet, une demande de subvention peut être faite au Conseil Régional au titre du Fonds Régional d'Intervention-FRI.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Demande au Conseil Régional** une subvention au titre du FRI,
- **Propose** le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT :	47 148.40€
FRI (30%) :	14 144.00€
ETAT :	13 544.00€
Autofinancement :	19 460.40€
- **Donne** tout pouvoir à M. Le Maire pour signer tout document nécessaire à ce dossier.

N°14 : carrefour RD48 avec route du Mas de Roumec-demande subvention Conseil Départemental

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil a comme projet d'aménager le carrefour situé aux Escaloux, à l'intersection entre la RD48 et la route du Mas de Roumec. L'objectif étant de sécuriser la sortie sur la route départementale dont l'accès est trop étroit et la visibilité réduite.

Une étude a été confiée à Aveyron Ingénierie qui a estimé les travaux à 9 000€ HT.

Il faut ajouter l'achat du terrain estimé à 1 600€ HT. Total estimatif HT : 10 600€

Afin d'aider la commune dans le financement de ce projet, une demande de subvention peut être faite au Conseil Départemental au titre du FAL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Demande** au Conseil Départemental une aide financière,
- **Propose** le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT :	10 600.00€
Conseil Départemental (50%) :	5 300.00€
Autofinancement :	5 300.00€
- **Donne** tout pouvoir à M. Le Maire pour signer tout document nécessaire à ce dossier.

N°15 : Décision Modificative n°1 du budget 2023

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier les crédits prévus au budget communal pour les raisons suivantes :

- Une subvention a été demandé au Conseil Régional pour un montant de 14 144€ et le dossier est déclaré complet.
- Le bureau d'études ALIZÉ a avancé sur le projet de rénovation des bâtiments AGRECH avant que la décision d'arrêter le projet ne soit prise. La facture de leur travail d'un montant de 4 164€ n'était pas prévue au budget 2023.
- L'aménagement de la parcelle B315 en espace de loisirs nécessite l'installation d'un éclairage public. Ces travaux n'ont pas été prévus au budget.

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts- Recettes	Augmentation sur crédits ouverts- Dépenses
<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>		
R 1322 Subvention Région	14 144.00€	
D 203-56 : frais d'étude maison et terrains AGRECH		4 164.00€
D21538-57 éclairage public parcelle B315		9 980.00€
TOTAL INVESTISSEMENT	14 144.00€	14 144.00€

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte cette décision modificative telle que présentée.

N°16 : subvention ADMR

Par courrier en date du 6 avril 2023, l'ADMR de Villeneuve sollicite notre commune pour une subvention.

Cette aide était jusqu'à présent versée par Ouest Aveyron Communauté aux ADMR et les communes participaient par le biais des allocations compensatrices. Ce dispositif ne fonctionne plus à compter de 2023 et les allocations compensatrices ont été modifiées pour en tenir compte.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de verser une subvention d'un montant de 260€ (200 habitants x 1.30€) sur le compte budgétaire 65738
- **Donne** tout pouvoir à M. Le Maire pour signer tout document nécessaire à ce dossier.

N°17 : Adhésion au groupement de commandes initié par le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA) pour l'entretien et la rénovation des installations d'éclairage public- Période 2024/2027

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de l'Aveyron - SIEDA- a décidé de proposer, par une délibération du 13 avril 2023, aux collectivités qui le souhaitent, la création d'un groupement de commandes dans le cadre de l'entretien et de la rénovation des installations d'éclairage public.

Les prestations à réaliser par le titulaire du marché seront réparties en deux domaines d'interventions distincts :

1-Entretien des installations d'éclairage public de la commune

2-Renouvellement des luminaires et optimisation énergétique des installations

Voir convention signée entre le SIEDA et la commune.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :
- D'adhérer au groupement de commande pour l'entretien des installations d'éclairage public coordonné par le SIEDA
 - D'autoriser le maire à signer la convention constitutive du groupement de commande destinée à mandater le SIEDA pour signer le marché, le notifier et l'exécuter au nom de l'ensemble des membres du groupement.
 - De donner mandat au SIEDA pour suivre les consommations d'énergies
 - D'inscrire au budget des années correspondantes les sommes définies dans la convention de groupement pour l'entretien des installations d'éclairage public.

Questions diverses :

- **Loyer distillerie** : la coopérative utilise l'ancien vestiaire pour stocker du bois et des palettes. Pour formaliser cette mise à disposition, il est préférable d'établir un document administratif. Des renseignements seront pris pour refaire le contrat de location des locaux de la distillerie et revoir le montant du loyer.
- **Emplacement jeux parcelle B315** : les emplacements ont été délimités au sol par des piquets. Un mètre sera laissé entre les espaces de jeux et le mur de clôture du terrain. Le terrassement est prévu pour la semaine à partir du 12 juin et les jeux seront installés avant le 7 juillet.

Deux possibilités étudiées pour éclairer cette aire de jeux :

. en solaire avec un mât de 6m de haut qui coûte 2 806.42€ et une installation à environ 1 000€.

. avec une extension de l'éclairage public : un mât avec 3 projecteurs pour un devis de 7 245€.

Dans les deux cas, il est possible d'installer un bouton presseur avec minuterie pour 1h, par exemple.

Les conseillers souhaitent qu'un autre devis soit demandé en ajoutant un mât pour l'entrée du terrain.

Si le choix se fait par l'extension de l'éclairage public, le SIEDA peut donner une aide financière.

Installation de sanitaires dans le cabanon : une buse gêne le raccordement au réseau d'assainissement. Voir pour installer des wc publics contre la salle des fêtes et inclure cette option dans le projet de rénovation énergétique.

Le projet d'installer une boîte à livres sera étudié avec la communauté de communes. Il est proposé de faire une inauguration de ce nouvel espace.

- **Rénovation énergétique salle des fêtes-Consultation pour choisir maître d'œuvre** : une réunion est prévue le 19 juillet pour l'analyse des offres. Les travaux envisagés sont les suivants : isolation toiture et murs, rénovation du chauffage et de l'éclairage et modernisation globale de la salle (repeindre mur lambris). Equiper avec sono et rétroprojecteur. Voir idées dans autres communes (Toulonjac, la Capelle Balaguier...).
- **Achat four micro-ondes** : il est décidé d'acheter un four micro-ondes pour la salle des fêtes.
- **Achat bancs** : des devis ont été demandés pour équiper la salle des fêtes en bancs pliables. C'est le club des jeunes qui en a fait la demande pour les utiliser à l'extérieur le jour de la fête.
- **Recensement population** : notre commune est concernée par le recensement de la population en janvier-février 2024. Il faut trouver rapidement un agent recenseur. L'information sera publiée dans la presse locale.
- **Présentation ENERCOA** : ils feront une présentation de leur groupement à la prochaine réunion du conseil municipal. Ils peuvent aider la commune pour un projet d'installation de panneaux solaires sur la salle des fêtes.
- **Plan communal de sauvegarde-DICRIM** : c'est un document obligatoire pour informer les habitants sur tous les risques majeurs. Des organismes comme les syndicats de rivière peuvent nous aider à concevoir ce document.
- **Etude suppression passage à niveau SNCF** : proposition pour déplacer le chemin de randonnée en passant par les Plagnes. Réunion prévue le 26 ou 27 juin avec un bureau d'étude, le conseil municipal et les riverains.
- **Nettoyage chemins de randonnée** : une équipe de bénévoles avec les randonneurs a nettoyé les chemins. Il manque un passage aux Emboutadous.
- **Collecte des déchets** : une distribution de sacs réutilisables pour le tri sélectif est prévue en mairie en juillet-août.

Le Maire,
Daniel TEULIER



La secrétaire de séance,
Lucie GIBERGUES

